

Exigences de contrôle pour luminaires à batterie individuelle

Pour que l'éclairage de secours fonctionne en cas de besoin, le législateur prévoit différents contrôles et tests qui doivent être documentés dans un livre de contrôle. Cet aperçu montre les exigences de contrôle du propriétaire ou de l'exploitant de l'installation pour une période d'un an.

Les exigences de contrôle varient en fonction de la technologie utilisée. La technologie utilisée est indiquée dans les fiches techniques ou dans la documentation du fabricant. Quel que soit le fabricant, HELUX peut être contacté pour une analyse sur place.

La description précise des types de contrôle se trouve sous la liste des exigences de contrôle pour les lampes à batterie individuelle.

Lampes portatives de secours et luminaires à batterie individuelle sans auto-test

- **Journalièrement:** un **contrôle de fonctionnement** doit être effectué.
- **Mensuellement:** un **contrôle visuel** doit être effectué.
- **Annuellement:** un **test de capacité** doit être effectué.

Lampes à batterie individuelle avec auto-test et LED d'état

- **Annuellement:** un **contrôle visuel** doit être effectué.
- Le **contrôle mensuel du fonctionnement** est effectué **automatiquement**.
HELUX recommande de couper manuellement l'alimentation électrique des luminaires pendant 6 minutes au moins une fois par an.

Après le test, les batteries sont rechargées. Pendant ce temps, l'éclairage général pourrait tomber en panne. C'est pourquoi particulièrement le test de capacité doit être effectué à un moment où le risque est faible, par exemple pendant les périodes de repos.

Types de contrôle

La législation prévoit les contrôles réguliers suivants:

Contrôle de fonctionnement (CF):

Les luminaires sont commutés en mode de secours et doivent rester allumés pendant au moins 6 minutes avant de se rallumer correctement.

Les luminaires à batterie individuelle avec auto-test effectuent ce test automatiquement.

Pour les luminaires à batterie individuelle sans auto-test, l'alimentation électrique doit être coupée pendant 6 minutes.

Le contrôle du fonctionnement et des éventuels dérangements sont consignés dans un livre de contrôle et la remise en état est organisée.

Contrôle visuel (CV):

Lors d'un tour d'horizon, on vérifie si tous les luminaires de secours fonctionnent. Le contrôle visuel est idéalement effectué pendant le contrôle de fonctionnement ou pendant le test de capacité.

Le contrôle visuel et des éventuelles indications d'erreur par LED d'état, des sources lumineuses qui ne fonctionnent pas, des dommages ou des salissures sont consignés dans un livre de contrôle et la remise en état est organisée.

Pour les luminaires à batterie individuelle avec autotest, il n'est pas obligatoire de couper le courant pour le contrôle visuel. Il suffit de contrôler en plus la LED d'état et de l'enregistrer.

Test de capacité (TC):

Ce test vérifie la pleine autonomie des lampes de secours. Pour ce faire, l'alimentation électrique est interrompue pendant 60 minutes. Si la durée d'éclairage est inférieure à 80% de la durée nominale (pour une durée de fonctionnement nominale de 60 minutes, cela correspond à 48 minutes), la batterie du luminaire doit être remplacée.

HELUX recommande de remplacer les batteries dès que la durée de fonctionnement nominale n'est plus atteinte.

Les luminaires à batterie individuelle avec auto-test effectuent ce test automatiquement.

Mesures des valeurs photométriques, réévaluation fondamentale:

Pour tous les types d'éclairage de secours, une **mesure des valeurs photométriques** doit avoir lieu tous les **5 ans** de fonctionnement.

De plus, après **10 ans**, l'éclairage de secours fait l'objet d'une **réévaluation fondamentale** - on vérifie alors la planification, la disponibilité technique et l'efficacité en cas de changement d'utilisation.



Livre de contrôle
éclairage de secours